

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Absents : 5
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 3
Votants : 27
- dont « pour » : 27
- dont « contre » : 0
- dont « abstention » : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180327-D201864-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2018

Publication : 28/03/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 mars 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée sise 4, av des 3 frères Arnaud 04400 Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick et M. FERRON Jean

EXCUSES : Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. BERCHER Francis, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, M. BULTEL Jean-Pierre, suppléé par Mme REYNAUD Sandra et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/64

OBJET : RENOUVELLEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION AFIN D'ASSURER LA GESTION GLOBALE ET CONCERTÉE DU BASSIN VERSANT DE L'UBAYE ET L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI.

Le conseil de communauté,

VU la délibération du SMPCU n°2017/09 du 15 décembre 2017, portant sur la liquidation du syndicat mixte de protection contre les crues dans le bassin de l'Ubaye-Ubayette et le transfert de compétence GEMAPI à la CCVUSP ;

VU l'arrêté préfectoral 2017-55.022 du 21 décembre 2017 portant sur la dissolution de ce syndicat ;

CONSIDÉRANT le recrutement d'un chargé de mission, depuis mai 2013, au sein du syndicat mixte ;

CONSIDÉRANT que depuis ce recrutement, le syndicat a pu mener une gestion globale et concertée à l'échelle du bassin versant, soutenir les communes et coordonner toutes les actions en cours ;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er janvier 2018, en application de la loi du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Communauté de Commune Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est devenue compétente en matière de GEMAPI par transfert, de fait, de cette compétence attribuée aux communes ;

CONSIDÉRANT les missions en cours de réalisation et la nécessité de les mener à terme, avec notamment l'étude hydromorphologique de l'Ubaye et ses affluents, incluant la délimitation des espaces de bon fonctionnement et la formalisation d'un programme d'actions pour l'exercice de la compétence GEMAPI ;

CONSIDÉRANT les orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse 2016-2021 ;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide actuelle pour le poste par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse prend fin le 31 mars 2018, après une période de deux ans ;

CONSIDÉRANT le contrat de travail de M. Ronan MARIE, chargé de mission, dont le terme est fixé au 11 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le prévisionnel d'activités ci-après :

Prévisionnel d'activités - Chargé de mission Ubaye Avril 2018 à Mars 2019		Temps estimé	
		jour	part
OBJECTIFS PRIORITAIRES	Objectif A : Animation d'une démarche concertée à l'échelle du BV	22	11%
	Objectif B : Accompagnement de la compétence GEMAPI	16	8%
	Objectif C : Pilotage des opérations de restauration de la continuité écologique et morphologique	84	42%
	Objectif D : Suivi des digues et autres ouvrages de protection contre les inondations	30	15%
	Objectif E : Suivi des projets de préservation des zones humides	10	5%
	Objectif F : Suivi de la qualité des eaux et de la ressource en eau	4	2%
OBJECTIFS SECONDAIRES	Objectif G : Vie de la structure	16	8%
	Objectif H : Sensibilisation, information, communication	18	9%
TOTAL		200	100%

CONSIDERANT que le budget prévisionnel lié au poste de chargé de mission et au prévisionnel d'activités sur un an s'établirait comme suit :

Budget prévisionnel	
Libellés	Montant H.T.
Salaire Brut (y compris charges patronales)	45 000.00 €
Secrétariat	9 500.00 €
Frais de déplacement (carburant, frais de missions,...)	1 300.00 €
Fournitures, petits matériels, télécommunication	1 000.00 €
Entretien du véhicule et assurance	1 200.00 €
Formation	500.00 €
Total annuel	58 500.00 €

CONSIDERANT que le plan de financement prévisionnel sur un an, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

Financement	Taux	Montant
Subvention Agence de l'Eau	50%	29 250.00 €
Autofinancement CCVUSP	50%	29 250.00 €
Total	100%	58 500.00 €

Après délibéré,

- **APPROUVE** le prévisionnel d'activités, le budget et le plan de financement associés ;
- **SOLLICITE** les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **DONNE** un avis favorable au renouvellement du poste de chargé de mission chargé de la gestion globale et concertée du bassin versant de l'Ubaye,
- **DECIDE** que l'intéressé(e) sera recruté(e) dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de trois ans,
- **FIXE** le niveau de recrutement de ce chargé de mission à minimum Bac + 3 et sa grille de rémunération par référence à celle du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents afférents à cette opération,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget principal de la CCVUSP les crédits et recettes afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Sophie VAGINAY

